

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 20 mars 2023

### NOUVEAU DISPOSITIF ECONOMIQUE

#### « GREEN'UP »

Le territoire de Saint-Martin dispose de son Plan Territorial de l'Agriculture Durable (PTAD), approuvé par le Conseil Territorial le 1er juillet 2021 et adopté par arrêté préfectoral le 18 octobre 2021. Le PTAD fixe les priorités de l'action publique et éclaire les perspectives du secteur agricole et les modalités de son développement à court et moyen terme.

Quatre axes majeurs structurent le cadre du développement de l'agriculture durable à Saint-Martin :

- « Encourager et promouvoir l'agriculture locale et de qualité », pour une alimentation locale diversifiée, sûre et de qualité;
- « Renforcer et faciliter l'accompagnement technique, pédagogique et financier et développer les connaissances par l'acquisition de références, les échanges et l'innovation », pour une filière professionnelle, performante et adaptée au contexte particulier de Saint-Martin;
- « Assurer un accès et une préservation des ressources naturelles dans le respect du développement durable », pour une agriculture respectueuse de l'environnement;
- « Améliorer les performances sociales, économiques, écologiques et sanitaires des exploitations agricoles », pour une filière structurée et une transition agroécologique réussie.

---

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr)

Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)



Ce nouveau dispositif d'aide à l'investissement dans le secteur agricole et dans les zones rurales a pour objectif :

- D'accompagner l'évolution des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et du bien-être animal;
- D'améliorer le rendement des exploitations agricoles;
- De contribuer au développement des produits locaux, des circuits courts et de la vente directe.

Le Conseil Exécutif du 9 mars 2023 adopte ainsi ce nouveau dispositif d'aide à l'investissement dans le secteur agricole et les zones rurales intitulé « GREEN'UP » dont les dépenses éligibles permettant de bénéficier d'un appui financier de la Collectivité sont :

- La construction / la modernisation des exploitations agricole à des fins de modernisation ou de sécurisation de l'élevage ;
- Les investissements de modernisation de gestion des effluents (eaux usées) et des déchets ;
- Les investissements relatifs à la collecte et/ou au stockage en eau (forage et création de puits / réserve d'eau - moyens individuels ou collectifs de stockage d'eau de pluie) ;
- Les investissements concourant à la protection ou à la réduction de l'impact des aléas climatiques et sismiques ;
- Les investissements concourant au développement des circuits courts (vente directe, vente ambulante ...)
- Les investissements permettant de développer les pratiques agro-environnementales ou économes en ressources (aquaponie, hydroponie) ;
- Les investissements dans les investissements collectifs (porcherie, miellerie, capacité de stockage ...)
- La création/renforcement des clôtures ;
- L'acquisition de matériels agricoles ;
- Les investissements immatériels (logiciels, brevets ...).

---

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr)

Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)



Les travaux et les acquisitions devront être réalisés auprès de professionnels valablement immatriculés au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'aide à l'investissement prend la forme d'une subvention dont le taux peut aller jusqu'à 70 % des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 euros de subvention pour l'année 2023 sur 2 ans.

Ce dispositif s'inscrit en cohérence avec les mesures existantes en respectant les lignes de partage et en apportant un appui financier aux besoins non couverts par ces mesures se trouvant sous les planchers de financements.

Le coût annuel du dispositif pour les finances de la Collectivité est estimé, à ce stade, à 300 000€ (trois cent mille euros).

---

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr)

Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)

